

3 **Vous allégez votre porte-monnaie !**
 Trier permet d'éviter l'enfouissement des matériaux recyclables, coûteux pour la collectivité et le contribuable, et de percevoir des recettes induites par la vente de ces matériaux aux usines de recyclage.

2 **Vous contribuez à la protection de l'environnement, en réalisant des économies d'énergie et en préservant les ressources naturelles...**
 Chaque tonne d'aluminium recyclé fait économiser 1 année de la consommation en énergie de trois habitants. Chaque tonne d'emballages en carton recyclé permet d'économiser 2,5 tonnes de bois.

1 **Vous leur donnez un ticket pour une seconde vie...**

- 670 canettes = 1 vélo
- 1 000 boîtes de conserve = 1 machine à laver
- 27 bouteilles en plastique = 1 pull polaire
- Briques alimentaires = papier essuie-tout, papier cadeaux...
- Cartonnages = carton
- Le verre = 100% recyclable et à l'infini, sans perte de qualité !

En triant chaque jour vos emballages,

POURQUOI TRIER SES DECHETS ?

QUE FAIRE DES AUTRES DECHETS ?

- | | | | |
|--|--|---|--|
| 
Encombrants | 
Métaux | 
DEEE* | 
Piles |
| 
Bois | 
Gravats | 
Batteries | 
Pneumatiques |
| 
Huiles vidange | 
Déchets verts | 
Cartouches Encre | 
Déchets toxiques* |

* **Déchets toxiques** : Insecticides, radiographies, thermomètres au mercure, produits d'entretien de piscine, désherbants, engrais, pesticides, vernis, peintures, acides, etc...

* **DEEE** : Déchets d'Equipements Electroniques et Electriques.

Tous les déchets qui ne doivent pas être mis dans les bacs de tri et les bacs à ordures ménagères, en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature doivent être apportés en déchetterie.

➔ Renseignez-vous auprès de votre **Mairie** ou **Communautés de Communes**.

Faites comme Julie
ADOPTEZ LA TRI ATTITUDE !



NE PAS DÉPOSER :
 Films plastiques enveloppant les revues, papiers souillés, mouchoirs en papier.
 Attention ! Les briques alimentaires sont à déposer dans le conteneur jaune.

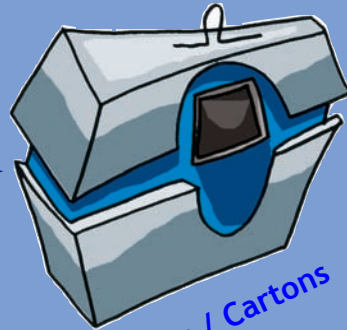
NE PAS DÉPOSER :
 Ampoules, pots de fleurs, vaisselle, vitres.

NE PAS DÉPOSER :
 Sacs et films plastiques, pots de yaourts, seringues, barquettes en plastique ou en polystyrène.

LES CONSIGNES DE TRI



A conserver bien précieusement !



Papiers / Cartons



NE PAS DEPOSER
 - Films plastiques enveloppant les revues,
 - Papiers souillés,
 - Mouchoirs en papier.

ATTENTION !
 Les briques alimentaires sont à déposer dans le conteneur "plastiques/métaux"



Vous pouvez laisser les fenêtres en plastique sur les enveloppes !



Plastiques / Métaux / Briques alimentaires



NE PAS DEPOSER
 - Sacs et films plastiques,
 - Pots de yaourts,
 - Barquettes en plastique ou en polystyrène.



Les bouchons en plastique se recyclent, il n'est pas nécessaire de les retirer !



Verre



NE PAS DEPOSER
 - Ampoules,
 - Pots de fleurs,
 - Vaisselle,
 - Vitres.



Ne vous embêtez pas à décoller les étiquettes sur les contenants ! C'est effectué automatiquement au moment du traitement.

Les règles du trieur d'élite !

- 1 - Respecter les consignes de tri,
- 2 - Ne pas laver les emballages,
- 3 - Bien vider les bouteilles, bocaux et boîtes de conserve,
- 4 - Aplatir les flacons en plastique dans le sens de la longueur pour gagner de la place,
- 5 - Oter les bouchons, capsules et couvercles des emballages en verre,
- 6 - Apporter en déchetterie les pots de peinture, les piles, les huiles de vidange et les batteries, les appareils électroménagers, les encombrants...



Pour apprendre à trier en s'amusant, retrouvez les consignes de tri de Julie en vidéo et jouez au "Tour du monde en 80 déchets" sur www.sytrad.fr

